

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Réunion du 26 octobre 2023

Délibération n° 109-10-23 RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDULLIENNE

Le Conseil Communautaire dûment convoqué par courriel sécurisé en date du 20 octobre 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LAGARDE, le jeudi 26 octobre 2023 à partir de 18h00 à AVENSAN (Salle des fêtes).

Préalablement à l'ordre du jour :

Accueil et installation des nouveaux conseillers communautaires issus des élections municipales partielles qui se sont tenues le 24 septembre 2023 et du conseil municipal de Salaunes du 29 septembre 2023 :

- Du nouveau maire de Salaunes, Monsieur Damien HOAREAU
- De la nouvelle 1ere adjointe à la mairie de Salaunes Madame Florence **DUMONT**

Accueil du nouveau conseiller communautaire Monsieur Patrick NURBEL de la commune d'Avensan issu de la liste minoritaire suite à la démission de Monsieur Patrick BAUDIN.

Le Président prend acte et les élus sont immédiatement installés.

Appel des conseillers.

Etaient présents :

| AVENSAN | Laurent PASCUAL |
|--------------------|----------------------|
| | Gaelle POURTIER |
| | Nathalie BEGAINT |
| | Patrick NURBEL |
| BRACH | Didier PHOENIX |
| | Gilles NAVELLIER |
| CASTELNAU-DE-MEDOC | Françoise TRESMONTAN |
| | Jacques GOUIN |
| LISTRAC-MEDOC | Aurélie TEIXEIRA |
| | Pascal MOREL |
| | Sandra LE GRAND |

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le

| | A T / LENGUINGALL | ID: 033-243301389-20231026-DEL1091023- |
|-----------------|-----------------------|--|
| | André LEMOUNEAU | |
| MOULIS-EN-MEDOC | Christian LAGARDE | |
| | Windy BATAILLEY | |
| | Abel BODIN | |
| | Sophie BRANA | |
| LE PORGE | Anne-Sophie ORLIANGES | |
| | Philippe PAQUIS | |
| SAINTE-HELENE | Fabrice RICHARD | |
| | Sylvie JALARIN | |
| | Jean jacques VINCENT | |
| SALAUNES | Damien HOAREAU | |
| | Florence DUMONT | |
| LE TEMPLE | Jean-Jacques MAURIN | |
| ľ | I . | |

Excusés ayant donnés procuration:

Martial ZANINETTI a donné pouvoir à Didier PHOENIX;

Jean-Pierre ARMAGNAC a donné pouvoir à Pascal MOREL;

Lionel MONTILLAUD a donné pouvoir à Fabrice RICHARD;

Eric ARRIGONI a donné pouvoir à Françoise TRESMONTAN;

Stéphane LECLAIR a donné pouvoir à Aurélie TEIXEIRA;

Didier CHAUTARD a donné pouvoir à Sophic BRANA;

Karine NOUETTE GAULAIN a donné pouvoir à Jean-Jacques MAURIN.

Excusés:

Nathalie LACOUR BROUSSARD.

Après avoir fait l'appel des élus communautaires, le Président constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer. Le nombre de votants est de 31 élus.

Secrétaire de séance : Laurent PASCUAL

A l'ordre du jour :

Administration Générale

- > Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 14 septembre 2023.
- Compte-rendu par le Président des attributions exercées en application de : -La délibération n°98-09-20 du 17 septembre 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le président de la communauté de communes ;

| | FINANCES |
|------------|---|
| 01/09/2023 | Décision n° 3-2023 – Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre - Budget ORDURES MENAGERES |
| | MARCHES PUBLICS |
| 21/09/2023 | Décision n° 4-2023 – MAPA-03-2023 - Marché de traitement et de valorisation des déchets ménagers – Procédure adaptée - Décision d'attribution |

-La délibération n°99-09-20 du 17 septembre 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le Bureau communautaire;

| | MARCHES PUBLICS |
|------------|---|
| 28/09/2023 | Décision n°1BC-2023- Révision du règlement de service et de la périodicité des contrôles périodiques - SPANC |
| 28/09/2023 | Décision n°2BC-2023 – Adhésion au groupement de commande porté par le SIEM pour l'achat d'électricité pour l'alimentation des équipements |

> Election d'un nouveau vice-président;

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le ID: 033-243301389-20231026-DEL1091023-DE

Désignation de la composition des commissions communautaires

- > Modification de la composition de la commission « environnement, gestion, valorisation des déchets et développement durable » suite à de nouvelles élections municipales;
- > Modification de la composition de la commission « aménagement, urbanisme et habitat » suite à de nouvelles élections municipales :
- > Modification de la composition de la commission « développement économique, tourisme, équipements sportifs structurants » suite à de nouvelles élections municipales;
- Modification de la composition de la commission « finances et patrimoine » suite à de nouvelles élections municipales :
- > Modification de la composition de la commission « familles, jeunesse, action culturelle » suite à de nouvelles élections municipales ;

Modification de la liste des élus communautaires au sein des organismes extérieurs :

- > Modification de la liste des délégués représentants la Communauté de Communes Médullienne au sein du SMBVICC, du SIAEBVELG et de l'ancien SIJALAG suite à de nouvelles élections municipales;
- > Modification de la composition commission locale d'évaluation des charges transférées, suite à de nouvelles élections municipales ;
- > Modification de la liste des représentants la Communauté de Communes Médullienne au conseil d'administration SPL ENFANCE-JEUNESSE MEDULLIENNE, suite à de nouvelles élections municipales;
- > Modification de la liste des délégués représentants la Communauté de Communes Médullienne au sein de la mission locale pour l'emploi, suite à de nouvelles élections municipales;
- > Modification de la liste des délégués représentants la Communauté de Communes Médullienne au sein du Parc Naturel Régional du Médoc, suite à de nouvelles élections municipales;
- > Modification de la liste de nouveaux membres pour siéger au Comité de direction de l'Office de Tourisme intercommunal MEDOC PLEIN SUD;
- Adoption du rapport d'activités 2022 de la CDC Médullienne ;
- > Adoption du Contrat des Nouveaux Equilibres de Coopération Territoriale entre Bordeaux Métropole, le PNR et les 4 EPCI Médocains.

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le

ID: 033-243301389-20231026-DEL1091023-DE

Finances et marchés publics

- Budget Principal Modalités de remboursement des deux prêts octroyés au budget annexe « ZA PAS DU SOC » et au budget annexe « ZA BRACH » ;
- Budget Principal 2023 Décision modificative n°4;
- Fonds de concours 2023-Communes de BRACH;
- Avenant n°2 au marché public n° AO-03-2022 « fourniture de bacs et de pièces détachées pour la collecte sélective des déchets ménagers » ;
- Mandat spécial pour la participation du Président au 105ème Congrès des Maires et Présidents d'Intercommunalité de France du 21 au 23 novembre 2023;

Accueil des gens du voyage

➤ Gestion des aires d'accueil communautaire - Révision du tarif des fluides applicables sur les aires d'accueil ;

• Famille et solidarité

- ➤ Contrat de partenariat avec l'Association Eco-Acteurs en Médoc modification de la délibération n°69-06-22 du 16 juin 2022 et de l'avenant n°1;
- Enfance SPL EFM adoption du rapport de l'élu mandataire.

• Développement économique

- Engagement dans le dispositif régional « Action Collective de proximité » à l'échelle des 4 intercommunalité médocaines et lancement du diagnostic stratégique.
- Convention de prestation de services avec la Commune d'Avensan pour l'entretien de la ZAC Pas du Soc II.

• Environnement

- Programme local de prévention des déchets Fixation de la participation des composteurs individuels;
- Révision des tarifs de redevance spéciale pour 2024.

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le

ID: 033-243301389-20231026-DEL1091023-DE

Délibération n° 109-10-23

RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDULLIENNE

Rapporteur : Christian LAGARDE, Président de la Communauté de Communes Médullienne

Après la présentation aux élus du rapport d'activité de la CdC Médullienne 2022 par la directrice générale des services,

Le Conseil Communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral du 04 novembre 2002 portant création de la Communauté de communes Médullienne, modifié ;

Vu l'article L 5211-39 du C.G.C.T. au terme duquel le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) doit adresser, chaque année, aux maires de chaque commune membre, un rapport d'activité et les conseillers de la commune doivent rendre compte de l'activité de l'EPCI dont la commune est membre au conseil municipal au moins deux fois par an ;

Vu la présentation au Conseil communautaire du rapport 2022 sur l'activité de la Communauté de Communes Médullienne ;

Vu les rapports d'activité 2022 des partenaires annexés à celui de la communauté de communes Médullienne, dont la liste est en annexe dudit rapport ;

- ➤ PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes Médullienne ;
- ➤ PREND ACTE des rapports d'activité 2022 des partenaires joints à la présente délibération;
- ➤ DIT QUE le rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes Médullienne sera transmis aux maires des communes membres de la Communauté de Communes Médullienne, pour inscription à l'ordre du jour de leurs prochains conseils municipaux et que le rapport global comportant les annexes est consultable au siège de la Communauté de Communes.

Au registre des délibérations, à Castelnau de Médoc, le 26 octobre 2023

Le Président Christian LAGARDE Le secrétaire de séance Laurent PASCUAL

Communauté de Communes

Médullienne